



Le 4 septembre 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA TRANSITION ENERGETIQUE EN PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

LE CONTEXTE

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le cap de la transition énergétique a été fixé au travers du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) adopté à l'été 2013. Une mise en perspective des résultats enregistrés avec les objectifs fixés, notamment ceux de 2020, a fait apparaître le retard pris et la nécessité d'une mobilisation collective sur le sujet, en particulier pour la production d'énergie renouvelables (notamment pour le solaire sur bâtiment et l'éolien) et les économies d'énergie. C'est dans ce contexte qu'a été créée une conférence régionale pour la transition énergétique et que l'observatoire régional de l'énergie a étendu ses compétences au climat et à l'air pour en faire l'outil de suivi de la transition énergétique.

Parallèlement, une démarche de territorialisation des objectifs du SRCAE, qui sont déclinés à l'échelle locale, est en cours pour mobiliser les territoires à l'atteinte des objectifs régionaux. En complément du SRCAE, les collectivités de plus de 50 000 habitants devaient établir pour le 31 décembre 2012 des Plans Climat Énergie territoriaux (PCET). Seuls 14 PCET sont achevés à ce jour parmi les 41 obligés de la région.

LA CONFERENCE REGIONALE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE

Agir, mobiliser, développer une dynamique, tels sont les objectifs de l'État et du Conseil régional qui ont été définis lors de la première conférence régionale pour la transition énergétique (CRTE) qui s'est tenue en janvier 2014 et qui a réuni environ 120 acteurs de l'énergie, du climat et de l'air. Elle vise à suivre les avancées des indicateurs du SRCAE, à coordonner les actions pour assurer l'atteinte des objectifs et à initier de nouvelles démarches.

Cette transition est un impératif économique, social et environnemental pour les territoires. Maîtriser les dépenses énergétiques des entreprises et des ménages dans cette période de crise est une nécessité.

La 1^{ère} conférence a suscité la création de cinq groupes de travail sur les thèmes suivants : urbanisme, transports, mobilisation du monde économique, mobilisation des citoyens, financements. Leurs travaux complètent des démarches existantes pour la mise en œuvre du SRCAE.

En juin 2014, lors de la 2^{ème} conférence, plusieurs plans d'action ont été proposés sur les thèmes suivants : le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat, la sécurisation de l'alimentation électrique de l'est PACA, le développement des Énergies renouvelables (EnR), les Plans de protection de l'atmosphère (PPA), etc.

L'OBSERVATOIRE REGIONAL ENERGIE CLIMAT AIR (ORECA)

L'observatoire régional de l'énergie a été rénové en 2014 pour étendre ses compétences au climat et à l'air. Ses travaux doivent permettre d'objectiver la situation énergétique de la région et d'assurer le suivi du SRCAE. Il joue également un rôle de centre de ressources. Les réflexions en cours ont montré la nécessité d'une ouverture de l'observatoire vers les collectivités pour favoriser l'échange réciproque de données. En premier lieu, une adhésion à l'observatoire des conseils généraux renforcerait son rôle dans les territoires.

LA TERRITORIALISATION DES OBJECTIFS DU SRCAE

Afin d'accompagner les collectivités à se fixer leurs propres objectifs de maîtrise de la demande en énergie et de production d'énergie renouvelable, compte tenu des spécificités de chaque territoire une étude de territorialisation débouchant sur l'élaboration de fiches-outils a été financée par la Région.

Cette fiche se présente en deux parties, une première présentant le profil énergétique, une deuxième abordant les objectifs du SRCAE déclinés localement. Ces résultats sont des éléments de référence dont les collectivités peuvent se saisir pour faire converger leur stratégie énergétique avec celle de la région. En complément, elle fournira une base concrète pour la rédaction des avis des services de l'État sur les documents locaux de planification : Plan Climat Énergie territoriaux (PCET), Schémas de cohérence territoriale (SCOT), Plan locaux d'urbanisme (PLU), etc.

LES ENERGIES RENOUVELABLES EN PACA

Le scénario élaboré dans le SRCAE pour l'évolution des productions d'énergies renouvelables en région PACA a conduit à définir un objectif de production globale d'énergie renouvelable de 23 TWh à horizon 2020 et de 33 TWh à horizon 2030. La production électrique restera majoritairement issue de l'hydraulique avec près de 51% en 2020. Cependant à l'horizon 2030, l'objectif de production rééquilibre l'ensemble des ressources entre le solaire photovoltaïque (44%), l'hydraulique (34%) et l'éolien terrestre (12%). Afin d'accompagner et de suivre la mise en œuvre de la politique énergétique en région, le préfet de région a mis en place fin 2012 le pôle expert régional des énergies renouvelables.

Le solaire photovoltaïque

Avec 616 MW d'installation photovoltaïque(PV), la région reste en tête des régions françaises. Elle représente près de 15% de la puissance nationale qui approche le seuil des 4 200 installés. La croissance du solaire PV en région est particulièrement importante depuis 2008, année de naissance de la filière en PACA. A ce jour, le solaire PV installé atteint 27 % de l'objectif fixé à 2 300 MW en 2020.

L'éolien

La région PACA est à ce jour peu équipée en éolien terrestre avec seulement 45 MW en service pour un objectif de 545 MW à l'horizon 2020. Dans le cadre du SRCAE, un co-portage du Schéma Régional Éolien a été acté. Suite aux réflexions menées avec les acteurs de la filière, il a été décidé la mise en place d'un « pôle régional éolien » piloté conjointement par l'Etat et la Région. Les espérances se portent sur l'éolien flottant avec la concrétisation du projet Vertwind (avec à terme la perspective d'un parc éolien de 300 MW) dont le projet de construction du prototype terrestre d'éolienne flottante Nénuphar à Fos-sur-Mer en est la 1ère étape.

La biomasse

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le bois énergie représente actuellement plus du tiers (36% en 2012) de la production des EnR, ce qui en fait une composante majeure du mix énergétique régional. Actuellement, le bois énergie en PACA est essentiellement tourné vers la consommation des particuliers, et des petites et moyennes chaufferies dont le réseau est fortement ancré sur le territoire. La filière bois énergie « biomasse » dispose d'un fort potentiel pour la production de chaleur et d'électricité, le préfet de Région a donc souhaité mettre en place, fin octobre 2012, le comité régional biomasse pour suivre l'insertion des deux projets importants de centrales biomasse de Gardanne et de Brignoles dans le tissu local. Une mobilisation de l'ensemble des acteurs est donc nécessaire pour un développement réussi de la filière bois-énergie et plus généralement de la forêt régionale à la hauteur des enjeux économiques, sociaux et environnementaux du territoire.

Ressources

L'Observatoire Régional Énergie Climat Air : <http://oreca.regionpaca.fr/>

Le Schéma Régional Climat-Air-Énergie : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-regional-climat-air-a5380.html>

Les plans climat énergie territoriaux PCET : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/plans-climat-energie-territoriaux-r190.html>

Le Schéma Régional Éolien : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-regional-eolien-r1285.html>

*Contact presse : Mission communication DREAL PACA Tél : 04.88.00.44.26 ou 44.24
unitecom-drealpaca@developpement-durable.gouv.fr*